



RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE

Liberté
Égalité
Fraternité

BOAMP.fr

Bulletin officiel des annonces des marchés publics

Avis d'attribution de marché

Attention : les informations contenues dans l'extrait PDF peuvent dans certains cas ne pas présenter le texte intégral de l'annonce. Les extraits PDF des annonces du BOAMP ne constituent pas le format officiel, pour consulter le texte intégral au format officiel du présent avis, cliquez sur <https://www.boamp.fr/pages/avis/?q=idweb:25-1779>

Département(s) de publication : **13**

Annonce n° **25-1779**

Section 1 - Acheteur

1.1 Acheteur

Nom officiel : Métropole Aix Marseille Provence

Forme juridique de l'acheteur : Autorité locale

Activité du pouvoir adjudicateur : Services d'administration générale

Section 2 - Procédure

2.1 Procédure

Titre : Inspections vidéo des réseaux, essais de compactage des tranchées et essais d'étanchéité des réseaux sur le périmètre de la Métropole Aix Marseille Provence

Description : Le présent accord-cadre a pour objet les inspections vidéo des réseaux, essais de compactage des tranchées et essais d'étanchéité des réseaux sur le périmètre de la Métropole Aix Marseille Provence

Identifiant de la procédure : 9c6f39ab-8b13-4fd6-8555-a01134d082b0

Avis précédent : a21c34a9-4d22-4275-b372-a1a216524145-04

Identifiant interne : 71240031

Type de procédure : Ouverte

Principales caractéristiques de la procédure : Il s'agit d'un accord-cadre au sens des articles R. 2162-2 et suivants du Code de la commande publique conclu avec un opérateur économique. L'accord-cadre fixe toutes les stipulations contractuelles, il sera exécuté au fur et à mesure de l'émission de bons de commande dans les conditions fixées aux articles R. 2162-13 et R. 2162-14 du Code de la Commande Publique.

2.1.1 Objet

Nature du marché : Services

Nomenclature principale (cpv) : 71630000 Services de contrôle et d'essais techniques

2.1.2 Lieu d'exécution

Adresse postale : Direction de la Commande Publique 58 boulevard Charles Livon

Ville : Marseille

Code postal : 13007

Subdivision pays (NUTS) : Bouches-du-Rhône (FRL04)

Pays : France

Informations complémentaires : La remise de la copie de sauvegarde s'effectuera soit par envoi postal (en recommandé avec A.R ou par tout moyen permettant de donner date et heure certaines de réception et de garantir la confidentialité des documents), soit par remise directe contre récépissé de 9h00 à 12h30 et de 13h30 à 16h30 du lundi au vendredi (sauf jours fériés) aux adresses ci-dessous : - Par remise directe (y compris Chronopost ou équivalent) : Métropole Aix-Marseille-Provence Direction de la Commande Publique - Service des Marchés Immeuble « Le Balthazar » 2 Quai d'Arenc, 2ème étage Nord 13002 Marseille - Par voie postale : Métropole Aix-Marseille-Provence Immeuble « Le Balthazar » 2 Quai d'Arenc, Rdc 13002 Marseille

2.1.3 Valeur

Valeur estimée hors TVA : 3,055,620 Euro

2.1.4 Informations générales

Base juridique :

Directive 2014/24/UE

Section 5 - Lot

5.1 Identifiant technique du lot : LOT-0003

Titre : Zone métropolitaine secteur Martigues

Description : Inspections vidéo des réseaux, essais de compactage des tranchées et essais d'étanchéité des réseaux sur le périmètre de la zone métropolitaine secteur Martigues

Identifiant interne : 71240031LOT3

5.1.1 Objet

Nature du marché : Services

Nomenclature principale (cpv): 71630000 Services de contrôle et d'essais techniques

Options :

Description des options : L'accord-cadre est passé pour une durée de 1 an à compter de sa notification. Le présent accord-cadre est reconductible. Il sera renouvelable 3 fois un an par tacite reconduction sans que sa durée totale ne puisse excéder 4 ans.

5.1.3 Durée estimée

Date de début : 02/09/2024

Durée : 12 Mois

5.1.4 Renouvellement

Nombre maximal de renouvellements : 3

5.1.5 Valeur

Valeur estimée hors TVA : 356,945 Euro

5.1.6 Informations générales

Projet de passation de marché non financé par des fonds de l'UE

Le marché relève de l'accord sur les marchés publics (AMP) : oui

Informations complémentaires : l'estimation s'entend sur : la durée initiale du marché, soit 12 mois montants minimum et maximum : l'accord-cadre est passé pour un montant minimum annuel de 40 000 euros HT et pour un montant maximum annuel de 420 000 euros HT.

5.1.7 Marché public stratégique

Méthode utilisée pour réduire l'incidence environnementale : Autre

5.1.8 Critères d'accessibilité

Des critères d'accessibilité pour les personnes handicapées ne sont pas appliqués avec la justification suivante

Justification : L'accord-cadre s'applique aux contrôles et essais qui sont des missions de courte durée et à disparité géographique. Avis défavorable du service insertion

5.1.10 Critères d'attribution

Critère :

Type : Qualité

Description : Valeur technique Sous-critère 1 : Pertinence de la méthodologie employée pour exécuter les divers contrôles associés au marché : 50 % Sous-critère 2 : Adéquation des moyens humains et matériels déployés par le candidat pour faire ses essais, notamment aux essais au gamma densimètre et les inspections caméra des branchements : 30 % Sous-critère 3 : Pertinence des mesures mises en oeuvre spécifiquement pour la sécurisation du chantier et du personnel : 20 %

Pondération (pourcentage, valeur exacte) : 25

Critère :

Type : Qualité

Description : Valeur environnementale Performances des mesures prises spécifiquement pour la réduction des nuisances environnementales engendrées par les diverses prestations à réaliser : 100%

Pondération (pourcentage, valeur exacte) : 5

Critère :

Type : Prix

Description : Le critère prix sera calculé en prenant en compte le montant global des prix en HT.

Pondération (pourcentage, valeur exacte) : 70

5.1.12 Conditions du marché public

Informations relatives aux délais de recours : - Un recours en référé précontractuel peut être introduit depuis le début de la procédure de passation jusqu'à la signature du marché par la personne publique. A partir de la signature du marché ce recours n'est plus ouvert (application des articles L. 551-1 et suivants, et R .551-1 et suivants du Code de Justice Administrative). - Un recours en référé contractuel peut être introduit conformément aux dispositions de l'article L. 551-13 du Code de Justice Administrative au plus tard le trente et unième jour suivant la publication d'un avis d'attribution du contrat ou, pour les marchés fondés sur un accord-cadre ou un système d'acquisition dynamique, suivant la notification de la conclusion du contrat. En l'absence de la publication d'avis ou de la notification mentionnées à l'alinéa qui précède, la juridiction peut être saisie jusqu'à l'expiration d'un délai de six mois à compter du lendemain du jour de la conclusion du contrat. Toutefois ce recours n'est pas ouvert au demandeur ayant fait usage du recours prévu à l'article L. 551-1 dès lors que l'acheteur a respecté la suspension prévue à l'article L. 551-4 et s'est conformé à la décision juridictionnelle rendue sur ce recours. - Un recours gracieux peut être formé dans un délai de 2 mois à compter de la publication ou de la notification de la décision contestée. Ce recours interrompt le cours du délai contentieux qui n'est susceptible que d'une seule prorogation. - Un recours pour excès de pouvoir peut être introduit dans les 2 mois à compter de la notification ou de la publication de la décision ou de l'acte contesté. Pour le concurrent évincé le recours pour excès de pouvoir n'est plus ouvert à compter de la conclusion du contrat (application de l'article R. 421-1 du code de justice administrative). - Un référé suspension peut être introduit avant la signature du marché contre les actes détachables du contrat (application de l'article L. 521-1 du Code de Justice Administrative). - Tout tiers à un contrat administratif susceptible d'être lésé dans ses intérêts de façon suffisamment directe et certaine par sa passation ou ses clauses est recevable à former devant le juge du contrat un recours de pleine juridiction contestant la validité du contrat ou de certaines de ses clauses non réglementaires qui en sont divisibles. Ce recours doit être exercé, y compris si le contrat contesté est relatif à des travaux publics, dans un délai de deux mois à compter de la publication de l'avis d'attribution mentionnant la conclusion du contrat et les modalités de sa consultation dans le respect des secrets protégés par la loi. A partir de la conclusion du contrat, ces tiers auxquels ce recours est ouvert ne sont plus recevables à demander l'annulation pour excès de pouvoir des actes préalables qui en sont détachables (Conseil d'Etat, 4 avril 2014, Département de Tarn-et-Garonne, n° 358994). Médiation : - Mission de conciliation : le Tribunal Administratif de Marseille peut exercer une mission de conciliation conformément à l'article L. 211-4 du Code de Justice Administrative. Téléphone : 04 91 13 48 13.

5.1.15 Techniques

Accord-cadre :

Accord-cadre, sans remise en concurrence

Informations sur le système d'acquisition dynamique :

Pas de système d'acquisition dynamique

5.1.16 Informations complémentaires, médiation et réexamen

Organisation chargée des procédures de recours : Tribunal administratif de Marseille

Organisation dont le budget est utilisé pour payer le marché : Métropole Aix Marseille Provence

5.1 Identifiant technique du lot : LOT-0002

Titre : Zone métropolitaine NORD

Description : Inspections vidéo des réseaux, essais de compactage des tranchées et essais d'étanchéité des réseaux sur le périmètre de la zone métropolitaine NORD

Identifiant interne : 71240031LOT2

5.1.1 Objet

Nature du marché : Services

Nomenclature principale (cpv) : 71630000 Services de contrôle et d'essais techniques

Options :

Description des options : L'accord-cadre est passé pour une durée de 1 an à compter de sa notification. Le présent accord-cadre est reconductible. Il sera renouvelable 3 fois un an par tacite reconduction sans que sa durée totale ne puisse excéder 4 ans.

5.1.3 Durée estimée

Date de début : 02/09/2024

Durée : 12 Mois

5.1.4 Renouvellement

Nombre maximal de renouvellements : 3

5.1.5 Valeur

Valeur estimée hors TVA : 2,024,370 Euro

5.1.6 Informations générales

Projet de passation de marché non financé par des fonds de l'UE

Le marché relève de l'accord sur les marchés publics (AMP) : oui

Informations complémentaires : l'estimation s'entend sur : la durée initiale du marché, soit 12 mois montants minimum et maximum : l'accord-cadre est passé pour un montant minimum annuel de 250 000 euros HT et pour un montant maximum annuel de 4 000 000 euros HT.

5.1.7 Marché public stratégique

Méthode utilisée pour réduire l'incidence environnementale : Autre

5.1.8 Critères d'accessibilité

Des critères d'accessibilité pour les personnes handicapées ne sont pas appliqués avec la justification suivante

Justification : L'accord-cadre s'applique aux contrôles et essais qui sont des missions de courte durée et à disparité géographique. Avis défavorable du service insertion

5.1.10 Critères d'attribution

Critère :**Type :** Qualité**Description :** Valeur environnementale Performances des mesures prises spécifiquement pour la réduction des nuisances environnementales engendrées par les diverses prestations à réaliser : 100 %

Pondération (pourcentage, valeur exacte) : 5

Critère :**Type :** Qualité**Description :** Valeur technique Sous-critère 1 : Pertinence de la méthodologie employée pour exécuter les divers contrôles associés au marché : 50 % Sous-critère 2 : Adéquation des moyens humains et matériels déployés par le candidat pour faire ses essais, notamment aux essais au gamma densimètre et les inspections caméra des branchements : 30 % Sous-critère 3 : Pertinence des mesures mises en oeuvre spécifiquement pour la sécurisation du chantier et du personnel : 20 %

Pondération (pourcentage, valeur exacte) : 25

Critère :**Type :** Prix**Description :** Le critère prix sera calculé en prenant en compte le montant global des prix en HT.

Pondération (pourcentage, valeur exacte) : 70

5.1.12 Conditions du marché public

Informations relatives aux délais de recours : - Un recours en référé précontractuel peut être introduit depuis le début de la procédure de passation jusqu'à la signature du marché par la personne publique. A partir de la signature du marché ce recours n'est plus ouvert (application des articles L. 551-1 et suivants, et R .551-1 et suivants du Code de Justice Administrative). - Un recours en référé contractuel peut être introduit conformément aux dispositions de l'article L. 551-13 du Code de Justice Administrative au plus tard le trente et unième jour suivant la publication d'un avis d'attribution du contrat ou, pour les marchés fondés sur un accord-cadre ou un système d'acquisition dynamique, suivant la notification de la conclusion du contrat. En l'absence de la publication d'avis ou de la notification mentionnées à l'alinéa qui précède, la juridiction peut être saisie jusqu'à l'expiration d'un délai de six mois à compter du lendemain du jour de la conclusion du contrat. Toutefois ce recours n'est pas ouvert au demandeur ayant fait usage du recours prévu à l'article L. 551-1 dès lors que l'acheteur a respecté la suspension prévue à l'article L. 551-4 et s'est conformé à la décision juridictionnelle rendue sur ce recours. - Un recours gracieux peut être formé dans un délai de 2 mois à compter de la publication ou de la notification de la décision contestée. Ce recours interrompt le cours du délai contentieux qui n'est susceptible que d'une seule prorogation. - Un recours pour excès de pouvoir peut être introduit dans les 2 mois à compter de la notification ou de la publication de la décision ou de l'acte contesté. Pour le concurrent évincé le recours pour excès de pouvoir n'est plus ouvert à compter de la conclusion du contrat (application de l'article R. 421-1 du code de justice administrative). - Un référé suspension peut être introduit avant la signature du marché contre les actes détachables du contrat (application de l'article L. 521-1 du Code de Justice

Administrative). - Tout tiers à un contrat administratif susceptible d'être lésé dans ses intérêts de façon suffisamment directe et certaine par sa passation ou ses clauses est recevable à former devant le juge du contrat un recours de pleine juridiction contestant la validité du contrat ou de certaines de ses clauses non réglementaires qui en sont divisibles. Ce recours doit être exercé, y compris si le contrat contesté est relatif à des travaux publics, dans un délai de deux mois à compter de la publication de l'avis d'attribution mentionnant la conclusion du contrat et les modalités de sa consultation dans le respect des secrets protégés par la loi. A partir de la conclusion du contrat, ces tiers auxquels ce recours est ouvert ne sont plus recevables à demander l'annulation pour excès de pouvoir des actes préalables qui en sont détachables (Conseil d'Etat, 4 avril 2014, Département de Tarn-et-Garonne, n° 358994). Médiation : - Mission de conciliation : le Tribunal Administratif de Marseille peut exercer une mission de conciliation conformément à l'article L. 211-4 du Code de Justice Administrative. Téléphone : 04 91 13 48 13.

5.1.15 Techniques

Accord-cadre :

Accord-cadre, sans remise en concurrence

Informations sur le système d'acquisition dynamique :

Pas de système d'acquisition dynamique

5.1.16 Informations complémentaires, médiation et réexamen

Organisation chargée des procédures de recours : Tribunal administratif de Marseille

Organisation dont le budget est utilisé pour payer le marché : Métropole Aix Marseille Provence

Organisation qui signe le marché : Métropole Aix Marseille Provence

5.1 Identifiant technique du lot : LOT-0001

Titre : Zone métropolitaine SUD

Description : Le présent accord-cadre a pour objet les inspections vidéo des réseaux, essais de compactage des tranchées et essais d'étanchéité des réseaux sur le périmètre de la Zone métropolitaine SUD

Identifiant interne : 71240031LOT1

5.1.1 Objet

Nature du marché : Services

Nomenclature principale (cpv): 71630000 Services de contrôle et d'essais techniques

Options :

Description des options : L'accord-cadre est passé pour une durée de 1 an à compter de sa notification. Le présent accord-cadre est reconductible. Il sera renouvelable 3 fois un an par tacite reconduction sans que sa durée totale ne puisse excéder 4 ans.

5.1.3 Durée estimée

Date de début : 02/09/2024

Durée : 12 Mois

5.1.4 Renouvellement

Nombre maximal de renouvellements : 3

5.1.5 Valeur

Valeur estimée hors TVA : 674,305 Euro

5.1.6 Informations générales

Projet de passation de marché non financé par des fonds de l'UE

Le marché relève de l'accord sur les marchés publics (AMP) : oui

Informations complémentaires : l'estimation s'entend sur : la durée initiale du marché, soit 12 mois montants minimum et maximum : l'accord-cadre est passé pour un montant minimum annuel de 50 000 euros HT et pour un montant maximum annuel de 2 000 000 euros HT.

5.1.7 Marché public stratégique

Méthode utilisée pour réduire l'incidence environnementale : Autre

5.1.8 Critères d'accessibilité

Des critères d'accessibilité pour les personnes handicapées ne sont pas appliqués avec la justification suivante

Justification : L'accord-cadre s'applique aux contrôles et essais qui sont des missions de courte durée et à disparité géographique. Avis défavorable du service insertion

5.1.10 Critères d'attribution

Critère :

Type : Qualité

Description : Valeur technique : * Sous-critère 1 : Pondération : 50% Pertinence de la méthodologie employée pour exécuter les divers contrôles associés au marché
* Sous-critère 2 : Pondération : 30% Adéquation des moyens humains et matériels déployés par le candidat pour faire ses essais, notamment aux essais au gamma densimètre et les inspections caméra des branchements * Sous-critère 3 :
Pondération : 20 % Pertinence des mesures mises en oeuvre spécifiquement pour la sécurisation du chantier et du personnel

Pondération (pourcentage, valeur exacte) : 25

Critère :

Type : Prix

Description : Le critère prix sera calculé en prenant en compte le montant global des prix en HT.

Pondération (pourcentage, valeur exacte) : 70

Critère :

Type : Qualité

Description : Valeur environnementale : Performances des mesures prises spécifiquement pour la réduction des nuisances environnementales engendrées par les diverses prestations à réaliser : 100%

Pondération (pourcentage, valeur exacte) : 5

5.1.12 Conditions du marché public

Informations relatives aux délais de recours : - Un recours en référé précontractuel peut être introduit depuis le début de la procédure de passation jusqu'à la signature du marché par la personne publique. A partir de la signature du marché ce recours n'est plus ouvert (application des articles L. 551-1 et suivants, et R .551-1 et suivants du Code de Justice Administrative). - Un recours en référé contractuel peut être introduit conformément aux dispositions de l'article L. 551-13 du Code de Justice Administrative au plus tard le trente et unième jour suivant la publication d'un avis d'attribution du contrat ou, pour les marchés fondés sur un accord-cadre ou un système d'acquisition dynamique, suivant la notification de la conclusion du contrat. En l'absence de la publication d'avis ou de la notification mentionnées à l'alinéa qui précède, la juridiction peut être saisie jusqu'à l'expiration d'un délai de six mois à compter du lendemain du jour de la conclusion du contrat. Toutefois ce recours n'est pas ouvert au demandeur ayant fait usage du recours prévu à l'article L. 551-1 dès lors que l'acheteur a respecté la suspension prévue à l'article L. 551-4 et s'est conformé à la décision juridictionnelle rendue sur ce recours. - Un recours gracieux peut être formé dans un délai de 2 mois à compter de la publication ou de la notification de la décision contestée. Ce recours interrompt le cours du délai contentieux qui n'est susceptible que d'une seule prorogation. - Un recours pour excès de pouvoir peut être introduit dans les 2 mois à compter de la notification ou de la publication de la décision ou de l'acte contesté. Pour le concurrent évincé le recours pour excès de pouvoir n'est plus ouvert à compter de la conclusion du contrat (application de l'article R. 421-1 du code de justice administrative). - Un référé suspension peut être introduit avant la signature du marché contre les actes détachables du contrat (application de l'article L. 521-1 du Code de Justice Administrative). - Tout tiers à un contrat administratif susceptible d'être lésé dans ses intérêts de façon suffisamment directe et certaine par sa passation ou ses clauses est recevable à former devant le juge du contrat un recours de pleine juridiction contestant la validité du contrat ou de certaines de ses clauses non réglementaires qui en sont divisibles. Ce recours doit être exercé, y compris si le contrat contesté est relatif à des travaux publics, dans un délai de deux mois à compter de la publication de l'avis d'attribution mentionnant la conclusion du contrat et les modalités de sa consultation dans le respect des secrets protégés par la loi. A partir de la conclusion du contrat, ces tiers auxquels ce recours est ouvert ne sont plus recevables à demander l'annulation pour excès de pouvoir des actes préalables qui en sont détachables (Conseil d'Etat, 4 avril 2014, Département de Tarn-et-Garonne, n° 358994). Médiation : - Mission de conciliation : le Tribunal Administratif de Marseille peut exercer une mission de conciliation conformément à l'article L. 211-4 du Code de Justice Administrative. Téléphone : 04 91 13 48 13.

5.1.15 Techniques

Accord-cadre :

Accord-cadre, sans remise en concurrence

Informations sur le système d'acquisition dynamique :

Pas de système d'acquisition dynamique

5.1.16 Informations complémentaires, médiation et réexamen

Organisation chargée des procédures de recours : Tribunal administratif de Marseille

Organisation dont le budget est utilisé pour payer le marché : Métropole Aix Marseille Provence

Organisation qui signe le marché : Métropole Aix Marseille Provence

Section 6 - Résultats

Valeur maximale des accords-cadres dans cette procédure : 568,700 Euro

6.1 Résultat – Identifiants des lots : LOT-0001

Au moins un lauréat a été choisi.

Accord-cadre :

Valeur maximale de l'accord-cadre : 2,000,000 Euro

6.1.2 Informations sur les lauréats

Lauréat :

Nom officiel : MP3D

Offre :

Identifiant de l'offre : Offre MP3D

Identifiant du lot ou groupe de lots : LOT-0001

La valeur de la sous-traitance est connue : non

Le pourcentage de la sous-traitance est connu : non

Informations relatives au marché :

Identifiant du marché : Z240233F00

Titre : Inspections vidéo des réseaux - lot 1

Date à laquelle le lauréat a été choisi : 08/10/2024

Date de conclusion du marché : 18/11/2024

Le marché est attribué dans le contexte d'un accord-cadre : non

Organisation qui signe le marché : Métropole Aix Marseille Provence

6.1.4 Informations statistiques

Offres ou demandes de participation reçues :

Type de soumissions reçues : Offres présentées par voie électronique

Nombre d'offres ou de demandes de participation reçues : 3

6.1 Résultat – Identifiants des lots : LOT-0002

Au moins un lauréat a été choisi.

Accord-cadre :

Valeur maximale de l'accord-cadre : 4,000,000 Euro

6.1.2 Informations sur les lauréats

Lauréat :

Nom officiel : MP3D

Offre :

Identifiant de l'offre : Offre MP3D

Identifiant du lot ou groupe de lots : LOT-0002

La valeur de la sous-traitance est connue : non

Le pourcentage de la sous-traitance est connu : non

Informations relatives au marché :

Identifiant du marché : Z240356F00

Titre : Inspections vidéo des réseaux - lot 2

Date à laquelle le lauréat a été choisi : 08/10/2024

Date de conclusion du marché : 18/11/2024

Le marché est attribué dans le contexte d'un accord-cadre : non

Organisation qui signe le marché : Métropole Aix Marseille Provence

6.1.4 Informations statistiques

Offres ou demandes de participation reçues :

Type de soumissions reçues : Offres présentées par voie électronique

Nombre d'offres ou de demandes de participation reçues : 4

6.1 Résultat – Identifiants des lots : LOT-0003

Au moins un lauréat a été choisi.

Accord-cadre :

Valeur maximale de l'accord-cadre : 420,000 Euro

6.1.2 Informations sur les lauréats

Lauréat :

Nom officiel : MP3D

Offre :

Identifiant de l'offre : Offre MP3D

Identifiant du lot ou groupe de lots : LOT-0003

La valeur de la sous-traitance est connue : non

Le pourcentage de la sous-traitance est connu : non

Informations relatives au marché :

Identifiant du marché : Z240357F00

Titre : Inspections vidéo des réseaux - lot 3

Date à laquelle le lauréat a été choisi : 08/10/2024

Date de conclusion du marché : 18/11/2024

Le marché est attribué dans le contexte d'un accord-cadre : non

Organisation qui signe le marché : Métropole Aix Marseille Provence

6.1.4 Informations statistiques

Offres ou demandes de participation reçues :

Type de soumissions reçues : Offres présentées par voie électronique

Nombre d'offres ou de demandes de participation reçues : 4

Section 8 - Organisations

8.1 ORG-0004

Nom officiel : Métropole Aix Marseille Provence

Numéro d'enregistrement : 20005480700017

Département : 13

Adresse postale : 58 boulevard Charles Livon

Ville : Marseille

Code postal : 13007

Subdivision pays (NUTS) : Bouches-du-Rhône (FRL04)

Pays : France

Point de contact : 58 Boulevard Charles Livon

Adresse électronique : commandepublique-entreprises@ampmetropole.fr

Téléphone : 0491997113

Adresse internet : <https://ampmetropole.fr/>

Profil de l'acheteur : <https://marchespublics.ampmetropole.fr/entreprise>

Rôles de cette organisation :

Acheteur

Organisation qui signe le marché

Organisation dont le budget est utilisé pour payer le marché

8.1 ORG-0002

Nom officiel : Tribunal administratif de Marseille

Numéro d'enregistrement : 17130005600024

Département : 13

Adresse postale : 31 rue Jean-François Leca

Ville : Marseille

Code postal : 13002

Subdivision pays (NUTS) : Bouches-du-Rhône (FRL04)

Pays : France

Adresse électronique : greffe.ta-marseille@juradm.fr

Téléphone : +33491134813

Télécopieur : +33491811387

Adresse internet : <http://marseille.tribunal-administratif.fr>

Rôles de cette organisation :

Organisation chargée des procédures de recours

8.1 ORG-0005

Nom officiel : MP3D

Numéro d'enregistrement : 50391901100067

Adresse postale : 591 rue du Remoulaire

Ville : SALON DE PROVENCE

Code postal : 13300

Subdivision pays (NUTS) : Bouches-du-Rhône (FRL04)

Pays : France

Rôles de cette organisation :

Soumissionnaire

Lauréat de ces lots : LOT-0001, LOT-0002, LOT-0003

Le lauréat est coté sur un marché réglementé

Section 11 - Informations relatives à l'avis

11.1 Informations relatives à l'avis

Identifiant/version de l'avis : af2d7554-f20f-430f-a27e-a0e44f253c34 - 01

Type de formulaire : Résultats

Type d'avis : Avis d'attribution de marché ou de concession – régime ordinaire

Date d'envoi de l'avis : 08/01/2025 à 09:03

Langues dans lesquelles l'avis en question est officiellement disponible : français

11.2 Informations relatives à la publication

Date d'envoi du présent avis à la publication : 08/01/2025